

Koijja.

Degja g.

Stygi Jirur apoxair sojour des poètes Xep-  
servisou vso Am. Hauvette Besnault. <sup>Aymagasi-</sup>  
épa y Röjjor Dr wj. Madrig. Rop'sou eyje- as 2.570.  
jus. 1880

Cœla. - La baie de Maïto est séparée au nord,  
par un promontoire assez élevé, d'une anse  
moins ouverte et plus profonde, qui porte le  
nom de Kilia, corruption existante du nom an-  
cien Koijja, prononcé à la moderne. (choisent  
~~deux lettres à l'écriture pour la placer en lettres~~  
Et la ville de Cœla (1) ~~grecque~~ appelée par  
les auteurs anciens Cœlé (2) ou Cœlos (3), une  
fois même Koijja, comme aujourd'hui (4). Les

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ

(1) Voyage III. p. 378-381 - Le nom de Cœla se  
trouve dans Mictas V. p. 105a, Ptolémée (11.12)  
donne les deux orthographes, Koijja et Koijja.

(2) Acta Concil. Nicæni. II. p. 251

(3) Pomp. Met. IT. II. 75-95.

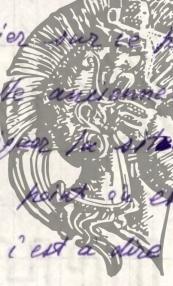
(4) Hierocl. p. 634.

## Kotja.

textes historiques, qu'il me paraît inutile de citer au  
près après l'excellent chapitre de Choiseul-Gouffier,  
qui donnent à cette opinion tous les caractères de  
la certitude, et il est surprenant qu'elle n'ait point  
été adoptée par tous les géographes modernes.

Fertigor dans sa "Géographie ancienne" (1) le  
III<sup>e</sup> Vol. est de 1848 (5) et Smith dans son Diction-  
naire de géographie (6) auraient pu s'en rapporter  
à Choiseul-Gouffier sur ce point: ils auraient évi-  
té de placer la ville assyrienne de Coela, dont le nom  
même semble indiquer la situation, au fond d'une

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ



basse profonde, au fond de laquelle se trouve le vil-  
lage de Kildi-bahr, c'est à dire sur un promontoire  
près duquel n'existe aucun port. D'ailleurs cette  
hypothèse, par elle-même peu vraisemblable, se-  
rait en opposition avec le témoignage de Pomponius  
Mela, de Ptolémée et d'Ammien Marcellin, qui tous  
énumèrent du nord au sud les villes de la Cœ-  
sorrhée située sur l'Héllespont, nomment Coela im-  
médiatement après Sestos. (1)

(5) Atte geogr. III p. 1080. (6) du mot Coela.

(1) Pom. Mel. II 11. 75-95. Ptol. III 12.-Amm. Marc.  
XXII. VIII. 4. Pline est le seul qui place Coela sur

x 205, 2.

Au temps de Chouïentz-gouffier, le port de Kilia ne renfermait d'autres antiquités que « les restes d'un mur antique terminé par une tour ronde ». Depuis cette époque les travaux de culture, qui ont pris peu à peu développement dans la petite vallée où il s'élevait la ville de Cœla, ont amené la découverte de tombeaux anciens, et, tout récemment, celle d'une inscription latine à peu près intacte.

Je n'ai pu voir moi-même que trois tombes; les autres, ma-t-on dit, ont été dégagées par des hommes de la culture. Ces tombes se trouvent

  
AKΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ

dans deux champs situés à côté l'un de l'autre, sur le rebord de la colline qui forme au nord la vallée de l'Asmali (2). Je n'ai pas mesuré exactement

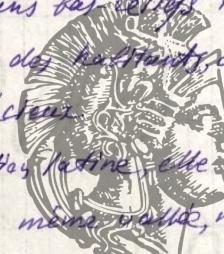
---

La côte occidentale de la Chersonnèse (IV XVIII 11-12) Mois. ce témoignage est le seul qui place formellement démontré par deux passages très clairs de Nicetas (V. 5. 105a) et d'Anne Comnène Alexiad XIV p. 429.

(2) C'est du moins le nom que donne Chouïentz-gouffier à la rivière qui se jette dans le port de Kilia. Mais je n'ai pas moi-même entendu ce mot dans la bouche des habitants.

Στοτζα.

la distance où ils sont de la mer; d'ailleurs, il s'est produit en cet endroit des atterrissements tels qu'il est difficile de savoir où étaient autrefois l'ancien rivage et où commençait le port. Toute fois, d'après la carte de Choréat-Gouffier (Planches. I [pl. 54.]) j'estime cette distance à 8 ou 900 mètres environ. Ce sont des sarcophages de marbre, avec couvercle en forme de fronton, mais sans bas-reliefs ni ornements d'aucune sorte. Au dire des habitants, on n'y aurait trouvé aucun objet précieux.



ΑΚΑΔΗΜΑ ΑΟΗΝΩΝ

Quant à l'inscription latine, elle a été découverte, a-t-on dit, dans la même ville, mais un peu plus loin de la mer, à l'ouest. Elle est aujourd'hui brisée en quatre morceaux, dans la grange de Théodorakis Bérgas, tout près du champ où sont les tombeaux. C'est un marbre rectangulaire. H. 0,60. L. 1<sup>m</sup>.25 Ep. 0,10. L'inscription est gravée dans un cadre formé par une simple moulure. Les dernières lettres des lignes 7 et 8 sont gravées, faute de place, dans la moulure elle-même.

"Numini Domus Augustae. Ti[berius] Claudius Faustus, Regi[...] et Claudia Nais Fausti Salinorum hopulo, et familiis Caesaris M[arcelli] ostri [dilecta] sua pleuris) F[ecerunt], idemque aquam in ejus lathei

*Kotja.*

vous perduez et consecrarent [Nerone] Caesare  
Aug(usto) et Antistio Vetere col(n)s(s)ulibus). "

L'inscription quoique brisée, se lit tout entière avec certitude, sauf en un endroit : après le nom de T. Claudius Faustus la pierre porte très-nettement le mot REGI; la lettre qui vient ensuite est en partie entourée par la cassure du marbre; on n'en voit qu'un jambage à gauche, à droite est un petit trait oblique, beaucoup moins gravé que les lettres elles-mêmes. Si la faune était plus connue, la lecture REGINI L Reginus libertus s'imposerait; mais il n'y a de place que pour une lettre; encore cette lettre ne peut elle pas être L. abréviation de (libertus), puisqu'elle n'est pas séparée de REGI par un point. On pourrait voir dans ce mot un cognomen, tel que Regillus ou Regillus, si une abréviation de ce genre n'était pas un fait très-rare dans les inscriptions latines de bonne époque.

A la ligne 4, le datif familial marque une recherche d'archaïsme qui rappelle la réforme orthographique de Claude. Il est remarquable que la même forme ancienne ne se retrouve pas à la

ligne 1 dans le mot Augustae.

À la ligne 5, la restitution [d(e)s(u)e)h(eunia)  
placerunt) ne fait aucun doute.

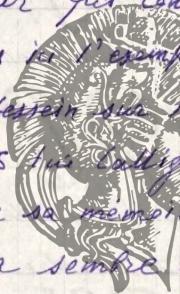
La personnage qui a consacré le monument est  
inconnue; mais le monument lui-même est daté.

Le consulat de L. Artistius Vetus se place en l'année  
e 55 de notre ère, sous le règne de Néron. Cette année  
là même l'empereur fut consul pour la premi-  
ère fois. Nous avons ici l'exemple d'un nom d'em-  
pereur efface à dessin sur la pierre. On sait que  
Néron, comme avant lui Caligula, ne fut pas procla-  
mè divus et que sa mémoire fut maudite.

La ville de Kotja semble avoir eu, au moins au  
temps de l'empire, une assez grande prospérité.

Sans parler du marbre transporté à Maïto, que  
j'ai signalé ci-dessus (σαν ν γ. Maïtoς Σαρένς  
οχυρων on trouve plusieurs inscriptions, qui sem-  
blent provenir de Kotja, dispersées dans les ot-  
tagos voisins. Ainsi j'ai vu dans le village de Sa-  
ghetkiöi, plus rapproché pourtant de l'ancienne  
Sestos, une base de marbre renversée et brisée  
en haut (H. 0,60. L. 0,55. Ep. 0,50, avec l'inscription  
[η γα]υπολιτη Μογανον 10275. 4(εργον) Θουρα)

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΔΟΦΗΝΩΝ



Höjja.

Plus loin encore, au village de Bujuk-Anafarta,  
est encastré dans le mur de la maison de Mach-  
moud-agloz un marbre qui vient probablement  
de Kilis, comme le prouve la dernière ligne  
de l'inscription.

Kairos Tibijes idonea Inv ogoa  
yavatu uai In juveus uou  
Kyaodja sunxepia un Juveus  
duor ei d' Is arifas tibij  
vupor bayet duor Juveus

**AKAΔHMIA** \* (dixit) AKAΔHMIA un ΔΩHNON



\* B.C.

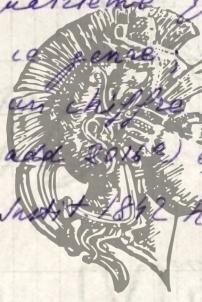
(dixit) svidaudore.

Pour l'orthographie il est à remarquer que le *u* met *ua* est écrit tantôt *uai* tantôt *ui*. De plus, dans la même ligne (1.2) le diphthongue *oi* est écrit une fois *oi* dans *uaoi*, et une fois *eu* dans *juveus*; c'est une preuve que, même à une époque assez basse, la lettre *u* n'avait pas encore pris définitivement le son de *iota*; elle se rapprochait beaucoup, semble-t-il, de l'*E*, comme dans la prononciation *erasmo*.

enne. Au contraire la diphthongue *oi* se con-

fondait déjà alors avec le *skot* c, qui avait aussi, la lettre u, comme le prouve le participe *avifag*.

Quant aux amendes prescrites contre les violateurs de sépultures, M. M. Duchesne et Soujet ont remarqué qu'à Salonique le chiffre varie de 2500 à 10.000 deniers (Mission au Mont Athos. p. 32) En Chersonnèse l'inscription d'Anafarte est la quatrième qui fait connaître une amende de ce genre; les autres inscriptions donnent un chiffre de 1000 deniers,

**ΑΚΑΔΗΜΙΑ**  **ΑΟΗΝΩΝ**  
de 1000 (cf. e. add. 2015<sup>a</sup>) et de 1000 (cf. add. 2015<sup>b</sup>) (cf. add. 2015<sup>c</sup>)  
per Ann. dell. Inst. 1872 p. 118).

ZEITSCHRIFT  
FÜR  
EXTRAKRATZEN

EXTRAKRATZEN